

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD / MME PATRICIA SAEZ**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Septembre 2020**

**OBJET : Subventions aux associations œuvrant dans le domaine des ressources naturelles et des risques environnementaux et cotisation d'adhésion à ATMO Sud Provence Alpes Côte d'Azur - 5ème répartition - exercice 2020.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer des subventions aux associations figurant en annexe du rapport pour un montant total de 17 000 € en fonctionnement,
- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion du Département à l'association ATMO Sud Provence Alpes Côte d'Azur et le versement de la cotisation 2020 à hauteur de 30 000 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les associations concernées les conventions selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense totale correspondante sera imputée aux chapitres 65 et 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**

